



Ville de
Sainte-Adèle

SERVICE DU GREFFE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle, tenue le 18 novembre 2024 à 19h.

À laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

| | |
|----------------------------------|---------------------------|
| Madame Michèle Lalonde | Mairesse |
| Monsieur Richard Allard | Conseiller du district 1 |
| Madame Arielle Beaudin | Conseillère du district 2 |
| Monsieur Alexandre Laganière | Conseiller du district 3 |
| Monsieur Jean-François Robillard | Conseiller du district 4 |
| Monsieur Gaëtan Gagné | Conseiller du district 5 |
| Monsieur David Huggins-Daines | Conseiller du district 6 |

RÉSOLUTION NO. 2024-545

Décision – 220, rue Lesage

ATTENDU la décision DM-2024-006 du comité de démolition, refusant la demande de démolition du bâtiment situé au 220, rue Lesage;

ATTENDU QU'une demande de révision de cette décision a été reçue le 30 septembre 2024;

ATTENDU la résolution 2024-446 adoptée par le conseil lors de la séance extraordinaire du 7 octobre 2024, acceptant de réviser la décision du comité de démolition;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du dossier du comité de démolition et qu'il a entendu chacune des parties intéressées;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur David Huggins-Daines

CONTRE : Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil maintienne la décision du comité de démolition à l'effet de refuser la demande de démolition du bâtiment situé au 220, rue Lesage, en vertu du *Règlement 1314-2023-DEM* régissant la démolition des constructions.

Copie authentifiée :

2024-11-19

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice
des Services juridiques